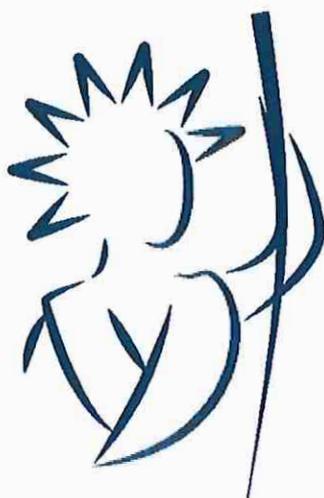


Référence : 44213



PRAXIS-JUSTICE
— HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS —

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

SCP BEAUFILS - FILY - RIBETON - LEVEQUE - COQUEREL

Office de Caen
42 rue Damozanne
BP 36285 - 14067 Caen Cedex 4
Tél : 02.31.86.32 17
contactcaen@praxis-justice.com

Office de Lisieux
9 rue d'Ouille
BP 51006 - 14101 Lisieux Cedex
Tél : 02.31.62.11.16
contactlisieux@praxis-justice.com



PRAXIS-JUSTICE
DENIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

SCP multi-offices
Jean-Paul BEAUFILS
Sandrine FILY
Denis RIBETON
Jérémy LEVÊQUE
Clotilde COQUEREL

Office de CAEN :
42 rue Damozanne, BP 38285
14067 CAEN Cedex 4
☎ : 02 31 66 32 17 / 📠 : 02 31 39 16 38
✉ : contactcaen@praxis-justice.com

Office de LISIEUX :
9 rue d'Ouville 14100 LISIEUX
☎ : 02 31 62 11 16 / 📠 : 02 31 62 47 41
✉ : contactlisieux@praxis-justice.com

www.praxis-justice.com

Modes de règlement :

- Virement bancaire
- BAN CAEN : FR7611425002000805207134302
bic : CEPAFRPP142
- BAN LISIEUX : FR9140031000010000135897N21
bic : COCGFRPPXXX
- Carte bancaire par téléphone ou sur le site internet (paiement sécurisé)
- Chèque bancaire à l'ordre de
SCP BEAUFILS FLY RIBETON LEVEQUE
COQUEREL

Dossier suivi par Etude de CAEN

**ACTE DE COMMISSAIRE
DE JUSTICE
EXPÉDITION**

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Emolument complémentaire (Art A444-18)	74,40
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	301,23
TVA (20,00 %)	60,25
Total TTC	361,48
Acte dispensé de la taxe	



Références : V - 44213 -
PVSIMDESC

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : VENDREDI VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX

A LA DEMANDE DE :

Société CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, CGD, Société Anonyme de droit étranger, au capital de 3 844 143 735 euros, dont le siège est avenue Joao XXI 63 – 1000 – 300, Lisbonne (Portugal) avec succursale FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°306 927 393, ayant son siège 38-40 rue de Provence 75009 PARIS, agissant poursuite et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège.

Ayant pour avocat postulant Maître Jérôme MARAIS, Membre de la SCP INTERBARREAU CALEX AVOCATS, avocat au Barreau de CAEN, ledit cabinet sis dite ville 30, rue Fred Scamaroni, laquelle SCP se constitue et occupera pour le requérant sur les présentes poursuites de saisie immobilière dont il s'agit.

Et pour avocat plaçant Maître Véronique LION, membre de la SCP INTERBARREAU CALEX AVOCATS, Avocat au Barreau de LISIEUX, demeurant 78 rue du Général Leclerc, BP 2209 14102 LISIEUX CEDEX.

EN VERTU :

- La cople exécutoire d'un acte reçu le 12 avril 2021 par Maître Simon TOUZEAU, notaire à BRETTEVILLE SUR ODON, pour l'emprunteur, et par Maître Claire DELACHE-LEMAIRE, notaire associé à LOUVIGNY, pour le prêteur, avec la participation de Maître Brigitte MARCHAY, notaire à PARIS, assistant le prêteur, contenant prêt par la Société CAIXA GERAL DE DESPOSITOS de la somme de 288 000 euros, outre intérêts
- L'Inscription de Privilège de Prêteur de Deniers publiée le 12/05/2021 Volume 1404P02 2021 V n° 1076

NOUS, Société Civile Professionnelle Jean-Paul BEAUFILS, Sandrine FILY, Denis RIBETON, Jérémy LEVÊQUE, Clotilde COQUEREL, Commissaires de Justice Associés, S.C.P. titulaire d'offices de commissaire de justice à CAEN (14000), 42 rue Damozanne, et à LISIEUX (14100), 9 rue d'Ouville, par l'Un d'eux soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifiée m'être transporté ce jour à l'adresse suivante :

15 rue Romain Mauger

14610 COLOMBY-ANGUERNY

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

Monsieur *, célibataire, né le 27 avril 1990 à DRANCY (93700), demeurant 15 Rue Romain Mauger 14610 COLOMBY ANGUERNY,

Madame *, célibataire, née le 11 juin 1991 à VERSAILLES (78000), demeurant 15 Rue Romain Mauger 14610 COLOMBY ANGUERNY,

Dont la société requérante poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 14 septembre 2022.

Là étant ce jour à 10h00, accompagné de :

- Monsieur Christophe COSSEC, expert SAS EXIM – CMDI-Expertises, 5 rue Philippe LEBON, ZAE de la Fossette, 14440 Douvres la Délivrande
- Monsieur Michel VOISIN, Serrurier
- Monsieur Alain HOUDANT, Témoin préalablement requis
- Monsieur Michel HOUDANT, Témoin préalablement requis
- Un technicien assainissement

J'ai rencontré Monsieur *] que j'avais avisé au préalable de mon intervention.

Celui-ci a tout d'abord refusé de me laisser entrer indiquant que la dette était réglée.

J'ai aussitôt contacté par téléphone le Cabinet CALEX AVOCATS qui m'a demandé de poursuivre ma mission, l'intégralité de la dette n'étant pas réglée.

Après discussion, Monsieur * nous a permis d'entrer mais a refusé que je réalise des photographies à l'intérieur de la maison.

J'ai ensuite dressé le Procès-Verbal de Description ainsi qu'il suit :

La propriété de Monsieur * et de Madame * est située commune de COLOMBY-ANGUERNY (Calvados), 15 rue Romain Mauger.

Cette propriété se compose :

- **D'une parcelle de terrain** d'une contenance totale de 4 ares 76 centiares, cadastrée section ZC numéro 97

Ce terrain est clos et planté.

- **D'une maison à usage d'habitation** édiée dans le courant de l'année 2020

Cette maison se compose :

- D'un rez-de-chaussée comprenant :

- Une salle / salon située sur la gauche en entrant
- Une cuisine disposée dans le prolongement de la salle sur la droite en accédant
Cette cuisine est dotée d'un bloc évier inox sur meuble
- Une buanderie disposée à la suite de la cuisine
Dans ce local est installé un ballon thermodynamique à accumulation
- Un dégagement situé sur la droite en accédant et desservant :

- Un local WC
- Une chambre avec un dressing
- Une salle d'eau à la suite. Cette salle d'eau est équipée d'un lavabo et d'une douche

- D'un premier étage s'accédant par un escalier en bois à partir de la salle de séjour
Le premier étage se compose :

- D'un palier
- D'une chambre située sur la droite en montant
- D'une chambre à la suite sur la droite
- D'un local WC
- D'une salle de bain équipée d'une baignoire, d'un lavabo et d'une douche
- D'une chambre située sur la gauche en montant

- De combles perdus

Les murs de la maison sont érigés en agglomérés revêtus à l'extérieur d'un enduit gratté.

Cette maison est dotée de menuiseries extérieures, cadres PVC bicolores, double vitrage.

La couverture est réalisée en ardoises synthétiques.

Cette maison située en lotissement est reliée au tout à l'égout.

Elle est chauffée par un poêle à granulés et par des convecteurs.

La maison est occupée par Madame * et par Monsieur *. Monsieur * m'indique que la taxe foncière s'élève actuellement à 175€.

oOo

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré.

Au présent acte sont annexés :

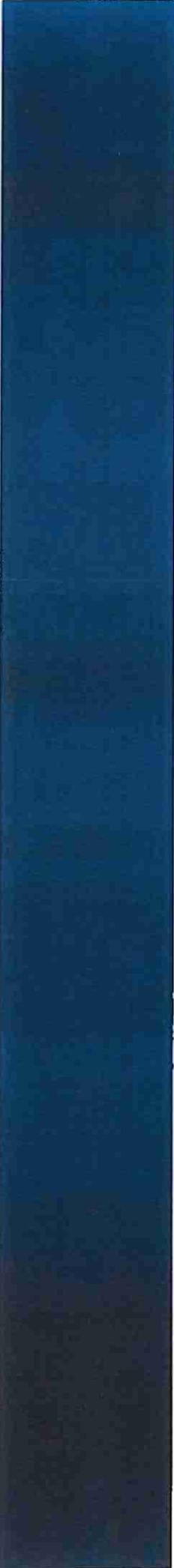
- La liste d'émargement des personnes dont la présence a été nécessaire
- Les photographies des lieux réalisées ce jour sur place
- Le rapport de Monsieur COSSEC Christophe, Expert EXIM

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 21 octobre 2020, à 10 heures 00 pour se terminer le 21 octobre 2022, à 11 heures 30, pour une durée de 01 H 30.

J.-P. BEAUFILS S.FILY D. RIBETON J. LEVEQUE C.COQUEREL





Liste
d'émargement

LISTE DES PERSONNES DONT LA PRÉSENCE A ÉTÉ
NÉCESSAIRE
LORS DE L'INTERVENTION DU

VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

NOMS	EMARGEMENT
M. VOISIN MICHEL Serrurier	
M. HOUDART Jean Témoïn	
M. HOUDART Jicel Témoïn	

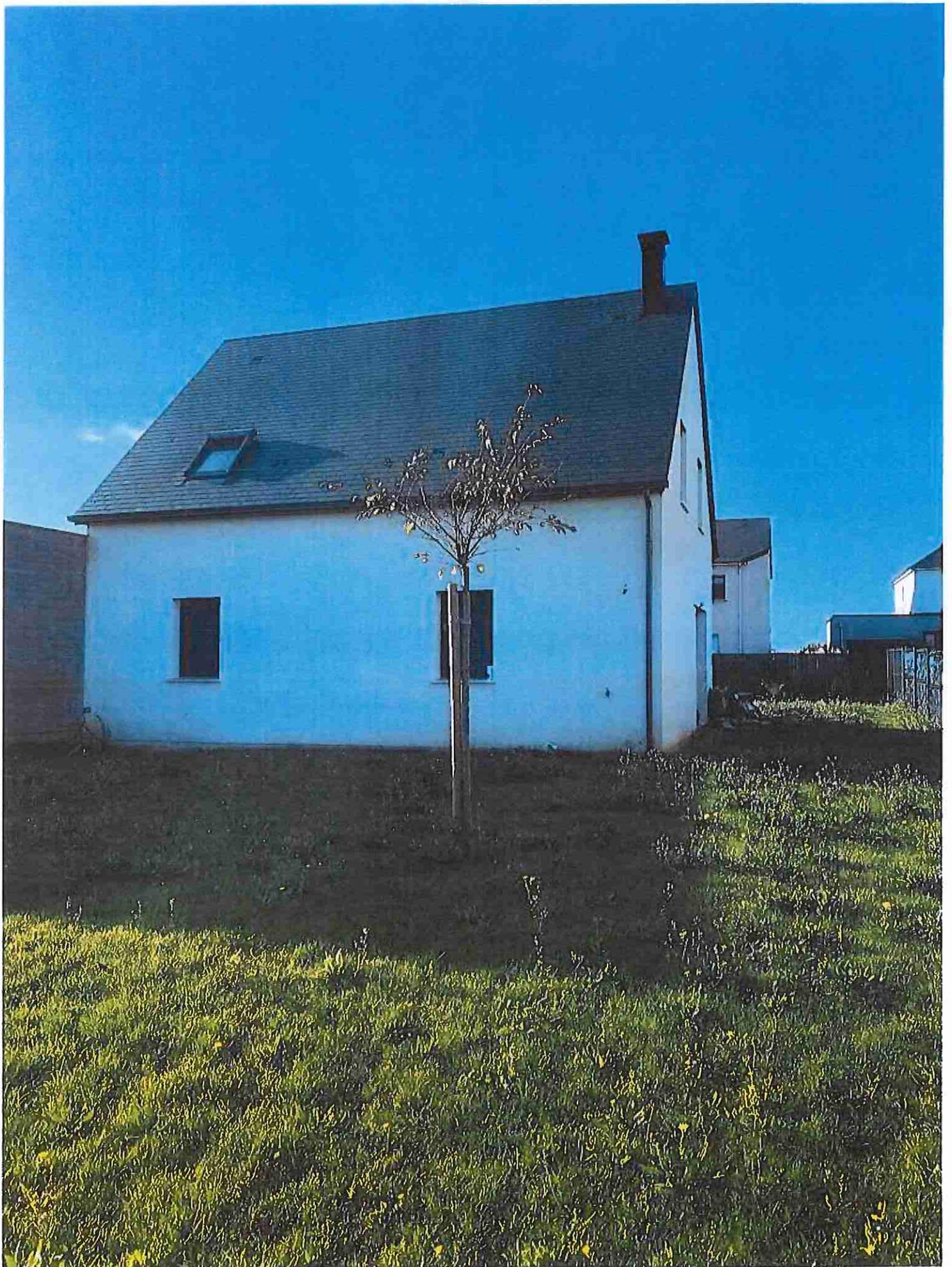


Photographies



ST. BARTHOLOMEW
ADMINISTRATIVE
BUILDING
NEWPORT





S.G. REALTY
CORP. *
1000